MISE EN ŒUVRE DU GUIDE METHODOLOGIQUE SUR LA GESTION DES REMBOURSEMENTS DE CREDITS DE TVA

RABAT – MAROC

5 - 7 septembre 2016

TERMES DE RÉFÉRENCE

1. LE CADRE

À la demande des pays membres du CREDAF, le Bureau exécutif a décidé lors de sa réunion du 25 juin 2014, la mise en place d'un groupe de travail chargé d'élaborer un guide méthodologique sur la gestion des remboursements de crédits de TVA dans la perspective d'assurer à la fois la célérité des instructions et la sécurité des décisions.

Le guide se veut un outil pratique, directement utilisable par les administrations, après des adaptations à la situation locale.

Il comprend trois chapitres relatifs :

- Aux cadres normatif et financier ;
- À la gestion des demandes de remboursement ;
- Aux modalités de contrôle de ces demandes.

2. LES OBJECTIFS

Les modalités d'utilisation et de mise en œuvre du guide font l'objet de la présente formation de formateurs au Royaume du Maroc.

La session de formation vise à accompagner l'appropriation du guide et de la démarche proposée par :

- La présentation détaillée du contenu du guide ;
- La mise en lumière des aspects saillants ;
- Des travaux pratiques sur la grille d'analyse risque (GAR) et le contrôle des demandes.

Elle doit permettre aux pays membres du CREDAF d'appréhender la mise en œuvre du processus de gestion des demandes de remboursements de crédit de TVA, de maîtriser les risques associés et ainsi de cibler les contrôles à effectuer.

Le Pôle de Dakar fournira, au besoin, une assistance technique pour la mise en œuvre du guide.

La formation de formateurs devra faire l'objet le plus rapidement possible d'une déclinaison au niveau national. Le suivi et l'évaluation des formations organisées dans les pays membres seront effectués par les organisateurs.

3. LE PUBLIC VISÉ

Cette formation s'adresse prioritairement aux cadres des services centraux responsables de la réforme et du pilotage dans le processus de gestion des remboursements des crédits de TVA et aux cadres opérationnels des services en charge de la mission.

Des compétences pédagogiques et/ou une expérience dans l'animation de formations sont un prérequis.

4. MÉTHODOLOGIE ET DÉROULEMENT DES TRAVAUX

Fondée sur des expériences réelles, la formation vise à donner aux participants les éléments nécessaires pour une déclinaison de la démarche adaptée au contexte de chacune des administrations fiscales des différents pays.

A cette fin, il est demandé au préalable à chaque participant de s'approprier le guide et de préparer **une note synthétique** (2 pages maximum) sur le guide en relevant notamment les aspects positifs et les difficultés potentielles au regard de leur système de gestion. Ce document devra être transmis au CREDAF avant le 15 août 2016.

Les membres sont également invités à se munir de tous documents concernant les demandes de remboursement des crédits de TVA relatifs :

- À la gestion des risques ;
- À la détection de la fraude ;
- Aux stratégies de contrôle.

Après une présentation des enjeux et des objectifs de la formation, des travaux seront organisés en ateliers qui porteront respectivement sur :

- **les travaux préalables à la production d'une grille d'analyse risque (GAR)** ;
- **la nature des contrôles à mettre en œuvre eu égard aux risques détectés.**

Ces travaux feront l'objet d'un compte rendu écrit et mutualisé.

À l'issue des travaux, une mallette pédagogique dématérialisée sera produite et mise à la disposition des formateurs.

En partenariat avec le Pôle